

A.P.A.J.H du Val d'Oise

Association Loi 1901

Siège social : 5 rue Pasteur

95150 TAVERNY



Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International
101, rue de Miromesnil
75008 PARIS

17, Boulevard Cieussa
13007 MARSEILLE

A.P.A.J.H du Val d'Oise
Association Loi 1901
Siège social : 5, rue Pasteur
95150 TAVERNY

2

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2018

A l'assemblée générale de l'Association A.P.A.J.H du Val d'Oise,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A.P.A.J.H du Val d'Oise relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations retenues, notamment pour ce qui concerne les provisions pour risques et charges et les créances, ainsi que sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport du trésorier et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Informations résultant d'autres obligations légales et réglementaires

En application de la loi, nous vous informons que notre rapport n'est pas daté dans le délai fixé par vos statuts en raison de la communication tardive de documents.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à Paris, le 26 juin 2019

Le commissaire aux comptes,

Audit Conseil Expertise, SAS
Membre de PKF International



Guy CASTINEL

Annexe au rapport sur les comptes annuels - Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) ACTIF

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant brut 2018	Amort. et prov. 2018	Montant net 2018	Montant net 2017
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles :				
Frais d'établissement	480 345	476 036	4 309	9 220
Autres immobilisations incorporelles	1 376 856	1 112 234	264 622	326 410
Immobilisations incorporelles en cours	124 177		124 177	
Immobilisations corporelles :				
Terrains	2 769 902	8 023	2 761 878	2 762 337
Constructions	30 371 331	19 636 059	10 735 272	11 251 597
Installations techniques, matériels et outillage	5 508 704	4 630 217	878 487	919 449
Autres immobilisations corporelles	15 698 283	11 472 287	4 225 996	4 313 143
Immobilisations corporelles en cours	160 225		160 225	11 000
Immobilisations Financières :				
Participations et créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés	598 121		598 121	619 092
Prêts	185 221		185 221	96 565
Autres immobilisations financières	174 008		174 008	146 448
TOTAL I	57 447 172	37 334 856	20 112 316	20 455 260
Comptes de liaison (I)				
TOTAL II				
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours :				
Matières premières et fournitures	1 133		1 133	888
Autres approvisionnements	2 968		2 968	2 917
En-cours de production (biens et services)				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	2 542		2 542	10 673
Créances (2) :				
Créances redevables et comptes rattachés (3)	2 911 886	116 806	2 795 080	4 189 003
Autres créances	1 095 898		1 095 898	1 015 481
Valeurs mobilières de placement	10 820 381		10 820 381	10 484 708
Disponibilités	14 244 924		14 244 924	12 670 704
Charges constatées d'avance	166 447		166 447	164 685
TOTAL III	29 246 179	116 806	29 129 373	28 539 060
Charges à répartir sur plusieurs exercices IV				
Primes de remboursement des obligations V				
Ecart de conversion (actif) VI				
TOTAL ACTIF (I +II+III+IV+V+VI)	86 693 351	37 451 662	49 241 689	48 994 320

CA Bilan propre Annexe 4 (résultat non affecté) PASSIF

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

Libellé	Montant net 2018	Montant net 2017
FONDS PROPRES		
Fonds associatifs sans droit de reprise	4 605 612	4 605 612
Fonds associatifs avec droit de reprise :		
Dons et legs	396 995	396 995
Subventions d'investissement sur biens renouvelables	2 666 900	2 666 900
Réserves :		
Excédents affectés à l'investissement	7 577 209	6 590 943
Réserves de compensation	3 325 705	3 041 776
Excédents affectés à la couverture du besoin en fonds de roulement	853 796	853 796
Autres réserves	648 681	502 301
Report à nouveau		
Report à nouveau (gestion non contrôlée)	-2 503 368	-2 700 845
Dépenses refusées par l'autorité de tarification ou inopposables aux financeurs		
Résultat sous contrôle de tiers financeurs	3 614 045	2 964 092
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	-2 634 176	-2 623 902
Résultat de l'exercice (excédent ou déficit) (1)	1 674 877	2 069 762
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	776 935	888 110
Provisions réglementées :		
dont Couverture du besoin en fonds de roulement	8 735 131	9 056 437
dont Amortissements dérogatoires et provisions pour renouvellement des immobilisations	2 258 049	2 258 049
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	5 948 540	6 283 389
dont Réserves des plus-values nettes d'actif	528 542	514 999
Immobilisations grevées de droits		
TOTAL I	29 738 343	28 311 978
Comptes de liaison		
TOTAL II		
Provisions pour risques	809 466	1 032 597
Provisions pour charges	121 509	308 060
Fonds dédiés	2 545 763	2 759 303
TOTAL III	3 476 739	4 099 960
DETTES (3)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (2)	7 244 912	8 063 994
Emprunts et dettes financières divers (3)	14 367	15 007
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Redevables créditeurs		3 955
Dettes fournisseurs et comptes rattachés (4)	2 108 198	2 001 383
Dettes sociales et fiscales	6 146 710	5 981 068
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	2 495	124 116
Autres dettes (5)	426 510	342 660
Produits constatés d'avance	83 415	50 198
TOTAL IV	16 026 608	16 582 382
Ecart de conversion (passif)		
TOTAL V		
TOTAL PASSIF (I + II + III + IV + V)	49 241 689	48 994 320

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) CHARGES

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

CHARGES	Exercice 2018	Exercice 2017
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises		
Variation de stock		
Achats de matières premières et fournitures	-27 402	-30 169
Variation de stock	-244	-218
Achats d'autres approvisionnements		
Variation de stock	-51	-1 163
Achats non stockés de matières et fournitures	2 730 716	2 779 050
Services extérieurs et autres	9 000 588	7 943 679
Impôts, taxes et versements assimilés :		
- sur rémunérations	1 744 894	1 711 859
- autres	312 154	315 731
Charges de personnel :		
- salaires et traitements	26 205 116	26 107 123
- charges sociales	11 551 427	11 527 027
Dotations aux amortissements et provisions :		
Dotations aux amortissements :		
- des immobilisations	2 223 830	2 472 586
- des charges d'exploitation à répartir		
Dotations aux provisions :		
- sur actif circulant		19 848
- pour risques et charges d'exploitation	318 688	720 840
Autres charges	5 099	228 210
Comptes en dehors du plan comptable officiel pour les Charges d'Exploitation (à analyser)	483	21
TOTAL I	54 065 299	53 794 422
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	187 176	235 657
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	187 176	235 657
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Exercice courant	1 386	23 522
Exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	276 317	43 308
Dotations aux amortissements et aux provisions :		
- dotations aux provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- dotations aux provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	100 000	1 392 703
- dotations aux provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	30 848	8 465
- dotations aux autres provisions réglementées		
Engagements à réaliser sur ressources affectées	502 870	583 252
Impôts sur les sociétés		
TOTAL III	911 421	2 051 250
TOTAL DES CHARGES	55 163 896	56 081 329
RESULTAT CREDITEUR = Excédent	1 674 877	2 069 762
TOTAL GENERAL (I + II + III)	56 838 774	58 151 092

CA Compte de résultat M22 (résultat non affecté) PRODUITS

Dossier : CONSO - CONSOLIDATION TOUS DOSSIERS - Périodes de : 01/2018 à 12/2018

PRODUITS	Exercice 2018	Exercice 2017
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Ventes de marchandises	328	1 002
Production vendue :		
- prestations de services	4 342 111	4 392 768
- divers	1 123 129	1 019 932
Production stockée ou déstockage de production		
Production immobilisée		1 682
Dotations et produits de tarification	41 734 355	42 748 723
Subventions d'exploitations et participations	283 579	269 764
Reprises sur amortissements et provisions	548 819	575 699
Transferts de charges	269 845	558 701
Autres produits	6 309 203	6 190 081
TOTAL I	54 611 367	55 758 352
PRODUITS FINANCIERS		
De participations et des immobilisations financières	-86	
Revenus des valeurs mobilières de placement, escomptes obtenus et autres produits financiers	349 799	374 921
Reprises sur provisions		
Transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
TOTAL II	349 713	374 921
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	4 072	2 747
- exercices antérieurs		
Sur opérations en capital	699 491	516 905
Reprises sur provisions :		
- reprises sur provisions réglementées destinées à la couverture du B.F.R.		
- reprises sur provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations	434 850	333 129
- reprises sur provisions réglementées : réserves des plus-values nettes d'actif	17 305	6 321
- reprises sur autres provisions		10 439
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	715 140	1 147 811
Transferts de charges	6 836	467
TOTAL III	1 877 693	2 017 819
TOTAL DES PRODUITS	56 838 774	58 151 092
RESULTAT DEBITEUR = Déficit		
TOTAL GENERAL (I + II + III)	56 838 774	58 151 092

Sommaire

	ASSOCIATION APAJH 95	2
1	PREAMBULE	2
1	Faits majeurs	3
1.1	Évènements principaux de l'exercice	3
1.2	Aspects transversaux à l'association	
2	Principes, Règles et Méthodes comptables	6
2.1	Agrégation des comptes annuels	6
2.2	Principes comptables	7
2.3	Changement de méthode de présentation	8
2.4	Changement de méthode d'évaluation	8
2.5	Dérogations aux principes comptables	8
3	Informations relatives au bilan	8
3.1	Notes sur le bilan actif	8
3.2	Notes sur le bilan passif	12
3.3	Autres éléments relatifs au bilan	14
4	Informations relatives au compte de résultat	17
4.1	Ventilation des ressources	17
4.2	Détail des éléments exceptionnels	17
5	Autres informations	18
5.1	Mention des 3 plus fortes rémunérations des cadres dirigeants	18
5.2	Ventilation de l'effectif moyen	18
5.3	Honoraires du Commissaire aux comptes	18
5.4	Contributions volontaires en nature	18
5.5	Engagements hors bilan	18

ASSOCIATION APAJH 95

Adresse: 5 Rue Pasteur

95150 TAVERNY

2

ANNEXE aux Comptes Annuels 2018

PREAMBULE

L'exercice social clos le 31/12/2018 a une durée de 12 mois.

L'exercice précédent clos le 31/12/2017 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan est de 49.241.689 €.

Le résultat net comptable, avant reprise de résultat N-2

est un Excédent de

1.674.877 €.

Il est décomposé ainsi :

- Résultat comptable « Activité Gestion Propre »

1.471.864 €.

- Résultat comptable « Activités contrôlées »

203.013 €

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis par le Conseil d'administration de l'Association le 28 Mai 2019.

Seules sont présentées les informations ayant une importance significative et nécessaire à l'obtention de l'image fidèle du patrimoine de la situation financière et du résultat de l'association.

1 Faits majeurs

1.1 Évènements principaux de l'exercice

■ Siège

- Madame Audray HERRY a succédé au départ de Mme DAQUIN en qualité de responsable administrative et Financière.
- Arrivée de Madame Ariane THOMAS comme assistante RH
- Départ de Madame Sandrine WEGHEL, Responsable RH, le 13 février 2018.
- Arrivée de Madame Laurence MALOREY, le 23 janvier 2018 comme Directrice des Ressources Humaines.
- Arrivée de Monsieur Hubert de MONCLOS au poste de Responsable RH
- Arrivée de Madame Mélanie JEMLI qui a remplacé Madame COLAS au poste d'assistante du directeur général.

- Déménagement du siège le 1^{er} Octobre 2018 du Plessis Bouchard au 5, rue Pasteur, 95 TAVERNY, où nous sommes locataire suivant un bail 3/6/9 ans. Ce déménagement était devenu nécessaire avec l'arrivée des directions de pôle en 2017, et le bail précaire de l'espace Comptabilité et service paie qui se terminait à fin septembre 2018.

Sur le Plessis-Bouchard, le bailleur a loué à une autre personne morale, une partir de la surface du 1^{er} étage. Nous disposons actuellement d'une centaine de mètre carré, occupé par les salariés de l'ESAT de Salonique, qui était localisé sur le site de JOLIVAL actuellement en travaux pour le regroupement géographique du CMPP et SESSAD courant 2^{ème} semestre 2019.

■ Pôle Autonomies

Le pôle Grande dépendance est devenu pôle Autonomies pour garder une cohérence avec la fédération APAJH.

- **MAS St Leu :**
 - Monsieur Walid HAMROUNI a succédé Madame OSTASZUK (partie en retraite), comme responsable d'établissement.

■ Pôle travail protégé

- **ESAT GONESSE**
 - Recrutement de Monsieur Olivier TLFUMIER comme responsable d'établissement ESAT faisant suite au départ de Monsieur Thierry LEROY.
- **ESAT GOUSSAINVILLE**
 - Recrutement de Monsieur Sébastien VERGIN comme responsable d'établissement ESAT faisant suite au départ de Monsieur Thierry LEROY.

- Arrivé de Madame Nadège KWANYOUMA comme chef de service à l'ESAT de GOUSSAINVILLE, succédant à Madame Annick FAILLY partie en retraite.
- **ESAT CERGY**
 - Départ de Monsieur Belkacem TAGACHOUCTH en juillet 2018. Son successeur arrivera en 2019.

■ Pôle Enfance

4

- CMPP et SESSAD
 - Poursuite de l'étude sur le regroupement géographique du CMPP et SESSAD d'Argenteuil sur le site de JOLIVAL (ex Antenne ESAT Val d'Argent).
 - Démarrage des travaux en fin d'année 2018.
- IME Les coteaux
 - Travaux de réflexion et d'étude pour reconstruction de l'IME sur la même parcelle, en lien avec la ville d'Argenteuil
 - Recherche d'opportunités pour relocaliser l'IME sur un autre lieu.

■ Pôle Vie sociale

- MJPM
 - Le service a poursuivi sa transformation sur 2018.

1.2 Aspects Transversaux à l'association

1) Système d'Information :

Rappel : le départ du responsable système d'information va questionner l'organisation du service informatique et des besoins. L'étude fait apparaître 2 besoins :

- a. Outil métier et approche gestion de projet
- b. Exploitation et production, gestion de l'infrastructure.

La décision prise est d'externaliser les aspects « Exploitation et production, gestion de l'infrastructure », auprès de la société ACS international.

La décision est prise de procéder à un recrutement externe pour un profil chef de service système d'information afin de déployer les applications métiers avec les utilisateurs.

2) Projet OCTIME :

Le projet Octime a été mis en production au 1^{er} Juin 2018. L'ensemble des salariés de l'association (sauf personnel de direction) badge désormais sur un outil commun (base unique). Les données recueillies sont propagées dans l'outil alfacegi GRH qui produit la paie et les bulletins de paie.

Le projet se poursuit par la fiabilisation des règles RH et le déploiement sur 2019 de la fonction Web Salarié, qui permettra de créer un Workflow pour la demande et le suivi des congés.

3) Transport des usagers :

- 5 L'association avait décidé d'acheter une prestation transport pour les établissements MAS de DOMONT, MAS de St Leu, et IME Les COTEAUX, sur 2017. Cette prestation a été étendue à la MAS de Sarcelles début 2018. Cela n'a fait l'objet d'aucun licenciement.

4) Projet TVA :

Fin 2017, l'association avait sollicité le cabinet SOFIDEEC pour une étude sur l'opportunité de passer tous les établissements du pôle vie professionnelle en mode TVA. Sur 2018, une étude complémentaire a été menée et a confirmé l'intérêt pour l'association.

L'association disposait déjà de 2 établissements ESAT d'Argenteuil et ESAT de Gonesse avec gestion TVA. A partir du 1^{er} janvier 2019, l'ensemble des établissements du pôle Vie Professionnelle sont passés en mode gestion TVA, soit 5 ESAT et l'entreprise adaptée. Concomitamment au passage en gestion TVA, nous actualisons les outils de gestion en déployant sur 2019 l'outil GESCO First (de l'éditeur alfacegi). A noter que ce déploiement aurait été nécessaire puisque chaque site disposait d'un outil de gestion différent et obsolète (plus maintenu par l'éditeur, sauf l'ESAT de Cergy).

5) Evaluation interne :

Démarrage de l'évaluation interne de 14 établissements. L'évaluation interne a été réalisée par la fédération APAJH puisque disposant d'un référentiel métier. L'évaluation interne s'est achevée en début 2019, (restitution finale le 27 février 2019).

6) Plateforme d'entretien mutualisés :

Sur 2018, l'association a mené une étude de création d'une plateforme d'entretien mutualisée, par regroupement de l'ensemble des salariés « agent d'entretien » ou « agent technique » qui étaient sur les différents établissements de l'association. Le déménagement du siège a été l'opportunité de mettre en place ce service, sous la supervision du responsable des services généraux.

Le service a démarré en production en janvier 2019. La charge du service est répartie sur les établissements au prorata des temps passés pour les agents d'entretien et sur base d'un prix de revient horaire intégrant l'ensemble des charges, hors rémunération du responsable des services généraux puisque pris en charge sur les frais de siège.

7) Optimisation process siège/établissement :

Un diagnostic siège/établissement sur l'optimisation des process RH débuté fin 2016, a été finalisé mi 2018. L'orientation est de renforcer le service Paie et le métier de gestionnaire de paie vers une évolution du poste comme « gestionnaire administration du personnel et paie ». Cette évolution aura comme conséquence la disparition progressive des postes d'assistants de gestion dans les établissements, et le renforcement du service paie qui devrait prendre la configuration suivante : 1 responsable paie et 6 « gestionnaires ADP et Paie ». Cette évolution se fera progressivement sur une période de 18 à 24 mois.

8) Dialogue Social :

6

- Réalisation au 1^{er} trimestre 2018 d'un baromètre social sur l'ensemble de l'association.
- Sur 2018, l'association a signé 3 accords avec les partenaires sociaux :
 - Accord collectif travail de nuit
 - Accord collectif droit à la déconnexion
 - Avenant n°2 au protocole d'accord d'entreprise en vue de la réduction du temps de travail signé le 2 mars 1999

2 Principes, Règles et Méthodes comptables

2.1 Agrégation des comptes annuels

2.2.1 Présentation des comptes annuels

L'Association, organisme gestionnaire, présente ses comptes annuels qui correspondent à une seule entité juridique possédant la personnalité morale et la capacité de gérer les établissements qui lui sont attachés sous le contrôle de tiers financeurs.

Ces établissements tiennent une comptabilité séparée. Afin d'obtenir les comptes annuels de l'organisme gestionnaire, une sommation des différentes comptabilités a été effectuée. Les opérations internes à l'association sont éliminées. Il s'agit des créances et dettes réciproques figurant dans les comptes de liaison, des frais de services gérés en commun, et des prestations réciproques

2.2.2 Détermination du Résultat

Le résultat comptable de l'Association est déterminé par différence entre les produits et les charges. Le résultat comptable comprend :

- le résultat définitivement acquis des « Activités en gestion propre »;
 - les résultats sous contrôle du tiers financeur, « Activités contrôlées »
-

Les résultats des établissements ou services soumis aux autorités de contrôle, ont un caractère provisoire dans l'attente de leur arrêté définitif par les autorités compétentes, qui se prononcent sur l'opposabilité des dépenses et des ressources en application de l'article R 314-52 du CASF

En ce sens, deux niveaux de résultats apparaissent:

- le résultat comptable (Règlement CRC n°99-01, cf. tableau de suivi des résultats) en conformité avec les principes et règles comptables en vigueur. Ce résultat est arrêté par le Conseil d'Administration puis certifié par le Commissaire aux Comptes.
- le résultat sous-contrôle du tiers financeur qui correspond au résultat comptable auquel on ajoute le résultat N-2 validé par le financeur (c'est-à-dire pour l'exercice 2018, celui de l'année 2016).

7

Le résultat de l'association résulte de la compensation entre les déficits de certains établissements ou services et les excédents d'autres établissements ou services. En fait, compte tenu des modalités de financement utilisées et de l'indépendance de chaque établissement ou service, ces compensations ne peuvent réglementairement exister.

2.2 Principes comptables

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

Les comptes annuels ont été arrêtés conformément au plan comptable général, le règlement 99-03 du Comité de la réglementation comptable (CRC), en tenant compte des dispositions réglementaires suivantes :

- du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations ;
- de la réglementation comptable spécifique aux associations gestionnaires d'établissements relevant de l'article L.312-1 du CASF : l'arrêté du 12 novembre 2008 relatif aux instructions budgétaires et comptables applicables aux établissements et services privés sociaux et médico-sociaux ainsi qu'aux associations et fondations gestionnaires.
- Les comptes sont établis conformément aux prescriptions du règlement 2014-03 du 5 juin 2014 de l'Autorité des normes comptables (ANC) relatif au Plan comptable général en tenant compte de ses règlements modificatifs lorsque ces derniers sont applicables à l'entité.

Le CITS sur les établissements financés par le CD95 a fait l'objet d'une dotation aux provisions pour fonds dédiés suite à une demande écrite du Conseil Départemental 95 ; Pour les établissements financés par l'ARS, le CITS a été maintenu en produits (Groupe II), en absence de demande expresse du financeur.

L'évaluation des éléments inscrits en comptabilité a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.3 Changement de méthode de présentation

Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

2.4 Changement de méthode d'évaluation

Néant

2.5 Dérogations aux principes comptables

Néant

2.6 Evènements significatifs poste clôture

Néant

3 Informations relatives au bilan

3.1 Notes sur le bilan actif

3.1.1 Actif immobilisé

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition intégrant le prix d'achat, mais également des frais accessoires.

L'association applique les règlements n° 2002-10, n° 2003-07 et n° 2004-06 sur les actifs. Les amortissements sont calculés linéairement sur la durée d'utilisation attendue des immobilisations.

Le plan comptable relatif aux immobilisations a été remanié en 2015 tout en respectant les normes et règlements cités ci-dessus. Il s'agit pour les établissements d'avoir des comptes plus détaillés. Cette modification justifie les montants portés dans la colonne « virements de postes à postes » des tableaux joints.

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Frais d'établissement = 456.946 €

Frais d'évaluation = 23.399 €

Autres immobilisations incorporelles = 1.376.856 €

Les frais d'évaluation représentent les frais d'évaluation externe des établissements du financeur Conseil Départemental, comptabilisés en actif incorporel à amortir sur une durée de 5 ans.

Immobilisations brutes = 57.162.771 € (hors immobilisations en cours = 284.401 €)

Actif immobilisé	A l'ouverture	Acquisitions	Cessions	Virements de poste à poste	À la clôture
Immobilisations incorporelles	1 900 230	1 776	44 806		1 857 200
Immobilisations corporelles	53 334 552	1 544 576	530 908		54 348 220
Immobilisations financières	862 105	126 310	31 064		957 351
TOTAL	56 096 887	1 672 662	606 778	0	57 162 771

9

Amortissements et provisions d'actif = 37.334.856 €

Amortissements et Provisions	À l'ouverture	Dotations	Reprises	Virements de poste à poste	À la clôture
Immobilisations incorporelles	1 564 601	68 475	44 806		1 588 270
Immobilisations corporelles	34 088 027	2 155 355	496 796		35 746 586
Immobilisations financières					0
TOTAL	35 652 628	2 223 830	541 602	0	37 334 856

Détail des immobilisations et amortissements en fin de période ainsi que des durées moyennes d'amortissement pratiquées. (hors immobilisations en cours et financières)

Nature des biens immobilisés	Montant	Amortis. ou provision	Valeur nette	Durée
Frais de constitution et d'établissement	480 345	476 036	4 309	3 à 5 ans
Autres immobilisations incorporelles	1 376 856	1 112 234	264 622	3 ans
Terrains	2 760 734	-	2 760 734	
Agencement des terrains	9 168	8 023	1 145	10 ou 20 ans
Structure et Gros Œuvres	30 371 331	19 636 059	10 735 272	10 à 50 ans
Installations, Matériel et Outillage	5 508 704	4 630 217	878 487	3 à 10 ans
Autres immobilisations corporelles	15 698 283	11 472 287	4 225 996	3 à 10 ans
TOTAL	56 205 421	37 334 856	18 870 565	

3.1.2 Stocks = 4.101 €

La valeur brute des stocks comprend le prix d'achat et les frais accessoires. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire du stock est inférieure à sa valeur comptable.

3.1.3 Etat des créances = 4.416.654 €

Par prudence, une dépréciation est comptabilisée dans la mesure où une perte probable apparaît dont les effets sont jugés réversibles. (Dépréciation sur l'actif circulant de 116.806 €)

10

Etat des créances	Montant brut	A un an	A plus d'un an
Actif immobilisé	359 229		359 229
Actif circulant	3 890 978	3 890 978	
Charges constatées d'avance	166 447	166 447	
TOTAL	4 416 654	4 057 425	359 229

3.1.4 Provisions pour dépréciation = 116.806€

Nature des provisions	A l'ouverture	Augmentation	utilisées	non utilisées	A la clôture
Stocks et en-cours					
Comptes de tiers	122 255	0	5 449		116 806
Comptes financiers					
TOTAL	122 255	0	5 449	0	116 806

3.1.5 Produits à recevoir par postes du bilan = 2.154.506€

Produits à recevoir	Montant
Immobilisations financières	0
Créances sociales	11 694
Créances fiscales	0
Clients et comptes rattachés	1 520
Autres créances Unifaf- Formation	283 125
Valeurs mobilières de placement	1 820 381
Autres créances	37 785
TOTAL	2 154 506

3.1.6 Charges constatées d'avance = 166.447 €

Les charges constatées d'avance ne sont composées que de charges ordinaires dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.1.7 Valeurs mobilières de placements

Les excédents temporaires de trésorerie de l'association sont pour partie investis en Comptes à Terme à intérêts progressifs.

Les valeurs mobilières de placements sont évaluées suivant la méthode « Premier Entré, Premier Sorti ». Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Une dépréciation est constituée en cas de moins-values latentes.

11

En application des articles R.314-81 et R.314-95 du CASF, les plus-values réalisées lors de la cession de titres d'OPCVM doivent donner lieu à constitution d'une provision réglementée (réserves des plus-values nettes d'actif circulant). Aucune provision n'a été constatée en 2018, pour les établissements sous-contrôle de tiers financeurs.

ACTIF	Établissements	Association	Compilé
Valeurs mobilières			
Compte à terme	9 000 000 €	0 €	9 000 000 €
Intérêts courus non échus	1 441 764 €	378 617 €	1 820 381 €
Total Valeurs mobilières	10 441 764 €	378 617 €	10 820 381 €

3.1.8 Décomposition de la trésorerie disponible

ACTIF	Établissements	Association	Compilé
Comptes bancaires			
Banque Populaire Etablissements	6 559 178 €	3 862 458 €	10 421 637 €
Banque Populaire livret sociétaire	2 665 270 €		2 665 270 €
Banque populaire Livret institutionnel	1 026 134 €		1 026 134 €
BFCC et caisse d'épargne	19 621 €		19 621 €
Caisses	12 905 €		12 905 €
Régies d'avance	400 €		400 €
Total disponibilités	10 283 510 €	3 862 458 €	14 145 968 €

3.2 Notes sur le bilan passif

3.2.1 Fonds associatifs et assimilés

12

Libellé	2017	+	-	2018
Fonds associatifs sans droit de reprise				
* Apports et legs	2 873 312		-	2 873 312
* Subventions d'investissement biens renouvelables	1 732 300	-	-	1 732 300
SOUSTOTAL	4 605 612	-	-	4 605 612
Fonds associatifs avec droit de reprise				
* Apports legs et donations / autres	396 995	-	-	396 995
* subventions d'investissement sur biens renouvelables	2 666 900	-	-	2 666 900
SOUSTOTAL	3 063 895	-	-	3 063 895
Réserves				
* réserves de compensation	3 041 775	358 608	74 679	3 325 704
* réserves investissements	6 590 943	986 266	-	7 577 209
* réserves de trésorerie	853 796	-	-	853 796
* Autres réserves	502 301	148 715	2335	648 681
SOUSTOTAL	10 988 815	1 493 590	77 014	12 405 391
Report à nouveau Gestion Propre				
* Débiteur	- 2 665 343	-	- 185 807	- 2 479 536
* Crédeur	2 207 617	-		2 207 617
Résultat sous contrôle (provisions RTT résiduelles)	298 165			298 165
Dépenses refusées				
* autres dépenses refusées	- 1 578 267	304 636	292 967	- 1 566 598
* Dépenses non opposables aux tiers financeurs (CP)	- 907 585	87 406	97 679	- 917 859
* Autres dépenses non opposables aux tiers financeurs	- 1 716 317			- 1 716 317
* Report à nouveau (tutelles)	- 664 851			- 664 851
Résultat sous contrôle de tiers financeurs en instance	2 665 927	2 815 558	2 165 605	3 315 880
SOUSTOTAL REPORT A NOUVEAU	- 2 360 655	3 207 600	2 370 444	- 1 523 499
Résultat de l'exercice	2 069 762	1 674 877	2 069 762	1 674 878
Subventions d'investissement	1 630 433	-	69 269	1 561 164
Amortissements subventions d'investissement	- 742 322	69 269	111 175	- 784 229
SOUSTOTAL	888 110	69 269	180 444	776 935
Provisions réglementées				
* Amortissements dérogatoires Renouvellement immos	6 283 389	100 000	434 850	5 948 540
* couverture du besoin en fonds de roulement	2 258 049	-	-	2 258 049
* réserves des plus values nettes d'actifs	514 999	30 848	17 305	528 542
* autres provisions réglementées	-	-	-	-
SOUSTOTAL	9 056 437	130 848	452 155	8 735 131
Total	28 311 980	6 576 184	5 149 820	29 738 343

Subventions d'investissement

Subventions d'investissement inscrites en fonds associatifs sans droit de reprise ou avec droit de reprise

Conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC et à l'arrêté du 14 novembre 2003, les subventions d'investissements relatives à des biens dont le renouvellement incombera à l'association, sont inscrites en « fonds associatifs sans droit de reprise » ou selon le cas en « fonds associatifs avec droit de reprise », sous la rubrique « subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables »

Subventions d'investissement amortissables

Les subventions d'investissement reçues relatives à des biens non renouvelables par l'association sont amorties linéairement au même rythme que les actifs subventionnés. Elles sont présentées au bilan, nettes d'amortissement.

3.2.2 Provisions pour risques et charges = 930.977 €

Nature des provisions	A l'ouverture	Reprise	Augmentation	Utilisées	Non utilisées	A la clôture
Provisions pour risques	1 032 597	-541 818	318 689			809 468
Retraitements						
Provisions pour charges	123 060	-1 551				121 509
Retraitements						
TOTAL	1 155 657	-543 369	318 689	0	0	930 977

13

3.3.3 Fonds dédiés = 2.545.763 €

Situations	Apports	Montant des fonds affectés au projet	Fonds à dégager au début de l'exercice (19)	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Transferts de comptes	Fonds restants à engager en fin d'exercice (19)
Ressources			A	B	C		D=A-B+C
Accompagnement du CPOM		232 000	-	-	-		-
Financement des retraites		1 161 276	1 047 229	466 774	192 706		773 003
Accompagnement TH ESAT		697 317	450 232	186 945	605		263 892
Projets établissements		134 277	128 887	2 435	135	-	126 587
Attribution des produits financiers		-	128 890	-	168 862		297 752
Transport des externes pôle GD		639 224	694 416	105	28 040	-	722 351
Contrats d'avenir, gratifications		157 211	18 395	9 813	-		8 582
Formation		307 947	291 254	49 067	112 522		353 596
TOTAL		3 329 252	2 759 303	715 140	502 870	-	2 545 763

Les fonds dédiés sont des rubriques du passif. Ils servent à enregistrer, à la clôture de l'exercice, la partie des ressources affectées par des tiers financeurs à des projets définis qui n'ont pas pu être engagés à la clôture de l'exercice

3.2.3. Etat des dettes = 15.856.653€

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Etablissements de crédit	7 076 758	740 009	2 780 100	3 556 459
Dettes financières diverses	14 367	14 367		
Fournisseurs	2 108 198	2 108 198		
Dettes fiscales & sociales	6 146 710	6 146 710		
Dettes sur immobilisations	2 495	2 495		
Autres dettes	424 710	424 710		
Produits constatés d'avance	83 415	83 415		
TOTAL	15 856 653	9 519 904	2 780 100	3 556 459

3.2.4 Charges à payer par postes du bilan = 3.616.733 €

Charges à payer	Montant
Emp. & dettes établ. de crédit	69 198
Emp.& dettes financières div.	
Fournisseurs	344 148
Dettes fiscales & sociales	3 202 988
Autres dettes	400
TOTAL	3 616 733

3.3 Autres éléments relatifs au bilan

Passage du Résultat comptable au Résultat administratif 2018 :

ANNEE 2018	Résultat comptable 2018	reprise de résultats antérieurs	Nouveau résultat	Provision CP	Résultat administratif	Charge ou recette à refuser	Nouveau résultat à affecter
MAS Domont	35 457,21	0	35 457	-20 226	15 231	0	15 231
MAS Sarcelles	263 664,69	0	263 665	10 871	274 536	0	274 536
MAS Saint Leu	3 903,42	0	3 903	324	4 227	0	4 227
FAM Menucourt soins	-98 642,95	0	-98 643	62 307	-36 336	0	-36 336
FAM hébergement	-78 429,04	37 604	-40 825	3 450	-37 375	-12 176	-49 551
Pôle Autonomies	125 953	37 604	163 557	56 726	220 283	-12 176	208 107
IME Ermont	494 559,77	0	494 560	3 757	498 317	0	498 317
IME Argenteuil	-17 521,63	0	-17 522	22 390	4 868	0	4 868
SESSAD (3 antennes)	313 326,39	0	313 326	-12 814	300 512	0	300 512
CMPP	-1 079,85	0	-1 080	-1 656	-2 736	0	-2 736
Pôle Enfance	789 284,68	0	789 285	11 677	800 962	0	800 962
Foyer Argenteuil	-14 205,99	100 000	85 794	-1 942	83 852	-8 631	75 221
SAVS (3 antennes)	29 872,75	50 425	80 298	12 134	92 432	62 141	154 573
CITL	-17 235,49	46 294	29 059	7 372	36 431	0	36 431
Service MJPM	-516 988,43	0	-516 988	10 085	-506 903	-41 000	-547 903
FOYER Saint Leu	60 291,29	0	60 291	-3 086	57 205	-88 000	-30 795
Pôle Vie sociale	-458 265,87	196 719	-261 547	24 563	-236 984	-75 490	-312 474
Total CD + Cohésion Sociale	-536 695	234 323	-302 372	28 013	-274 359	-87 666	-362 025
Siège	-249 773,45	0	-249 773	21 145	-228 628		-228 628
Total Siège	-249 773,45	0	-249 773	21 145	-228 628	0	-228 628
ESAT Argenteuil Social	78 827,73	0	78 828	13 138	91 966	0	91 966
ESAT Cergy Social	61 458,30	0	61 458	-29 253	32 205	0	32 205
ESAT Saint Brice Social	-158 799,34	0	-158 799	18 589	-140 210	0	-140 210
ESAT Gonesse Social	107 134,63	0	107 135	469	107 604	0	107 604
ESAT Goussainville Social	-92 806,99	0	-92 807	-20 473	-113 280	0	-113 280
Pôle Vie prof gestion contrôlée	-4 185,67	0	-4 186	-17 530	-21 716	0	-21 716
Total Gestion contrôlée	203 013	234 323	437 336	96 581	533 917	-87 666	446 251
ESAT Argenteuil Com	522 712,42	0	522 712	0	522 712	0	522 712
ESAT Cergy Com	266 738,77	0	266 739	0	266 739	0	266 739
ESAT Gonesse Com	86 135,92	0	86 136	0	86 136	0	86 136
ESAT Goussainville Com	194 197,89	0	194 198	0	194 198	0	194 198
ESAT Saint Brice Com	230 411,25	0	230 411	0	230 411	0	230 411
Entreprise Adaptée Com	196 290,69	0	196 291	0	196 291	0	196 291
Pôle Vie professionnelle Cal	1 496 486,94	0	1 496 487	0	1 496 487	0	1 496 487
Associatif	-24 622,64	0	-24 623	0	-24 623	0	-24 623
Total Associatif	-24 622,64	0	-24 623	0	-24 623	0	-24 623
Total Gestion propre	1 471 864,30	0	1 471 864	0	1 471 864	0	1 471 864
Total APAJH 95	1 674 877	234 323	1 909 200	96 581	2 005 782	-87 666	1 918 116

Passage du Résultat comptable au Résultat administratif 2017 :

ANNEE 2017	Résultat comptable 2017	reprise de résultat N-2	Nouveau résultat	Provision CP	Résultat administratif	Charge ou recette à refuser	Nouveau résultat à affecter
MAS Domont	63 949,28	0	63 949	-66 595	-2 646	0	-2 646
MAS Sarcelles	424 529,29	0	424 529	-37 957	386 572	0	386 572
MAS Saint Leu	-152 946,40	0	-152 946	-8 055	-161 001	0	-161 001
FAM Menucourt soins	-10 004,24	0	-10 004	-25 844	-35 848	0	-35 848
Pôle Grande Dépendance	325 527,93	0	325 528	-138 451	187 076	0	187 076
IME Ermont	768 260,84	0	768 261	-70 379	697 882	0	697 882
IME Argenteuil	78 201,56	0	78 202	-34 597	43 604	0	43 604
SESSAD (3 antennes)	137 372,77	0	137 373	22 802	160 175	0	160 175
CMPP	152 681,41	0	152 681	10 593	163 274	0	163 274
Pôle Enfance	1 136 516,58	0	1 136 517	-71 582	1 064 935	0	1 064 935
FAM hébergement	-45 134,65	0	-45 135	-6 531	-51 666	0	-51 666
Foyer Argenteuil	75 155,96	-46 652	28 504	1 819	30 323	0	30 323
SAVS (3 antennes)	195 010,10		195 010	-49 294	145 716	-20 772	124 944
CITL	-14 648,82	-37 491	-52 140	-3 834	-55 974	0	-55 974
FOYER Saint Leu	-405 797,39		-405 797	-15 228	-421 025	0	-421 025
Pôle Vie sociale CD	-195 414,80	-84 143	-279 558	-73 068	-352 626	-20 772	-373 398
Service MJPM	-441 603,84	0	-441 604	14 443	-427 161	0	-427 161
Pôle Vie sociale +M	-637 018,64	-84 143	-721 162	-58 625	-779 787	-20 772	-800 559
Siège	-267 558,22	0	-267 558	-24 769	-292 327		-292 327
Total Siège	-267 558,22	0	-267 558	-24 769	-292 327	0	-292 327
ESAT Argenteuil	63 831,36	0	63 831	-14 189	49 642	0	49 642
ESAT Cergy	-10 371,20	0	-10 371	-7 231	-17 602	0	-17 602
ESAT Saint Brice	-46 563,67	0	-46 564	-2 812	-49 376	0	-49 376
ESAT Gonesse	98 699,94	0	98 700	-2 644	96 056	0	96 056
ESAT Goussainville	-86 393,36	0	-86 393	-3 998	-90 391	0	-90 391
Pôle Vie prof gestion c	19 203,07	0	19 203	-30 874	-11 671	0	-11 671
Total Gestion contr	576 670,72	-84 143	492 528	-324 301	168 227	-20 772	147 455
ESAT Argenteuil	607 105,76	0	607 106	0	607 106	0	607 106
ESAT Cergy	221 693,38	0	221 693	0	221 693	0	221 693
ESAT Gonesse	84 743,10	0	84 743	0	84 743	0	84 743
ESAT Goussainville	288 695,95	0	288 696	0	288 696	0	288 696
ESAT Saint Brice	108 652,98	0	108 653	0	108 653	0	108 653
Entreprise Adaptée	201 393,42	0	201 393	0	201 393	0	201 393
Pôle Vie professioni	1 512 284,59	0	1 512 285	0	1 512 285	0	1 512 285
Associatif	-19 192,93	0	-19 193	0	-19 193	0	-19 193
Total Associatif	-19 192,93	0	-19 193	0	-19 193	0	-19 193
Total Gestion propri	1 493 091,66	0	1 493 092	0	1 493 092	0	1 493 092
Total APAJH 95	2 069 762	-84 143	1 985 619	-324 301	1 661 318	-20 772	1 640 546

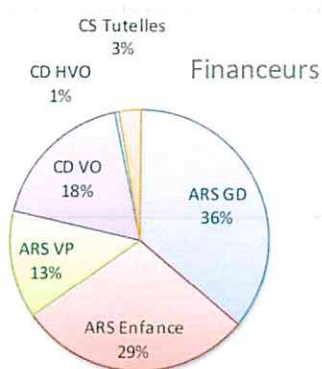
4 Informations relatives au compte de résultat

4.2 Ventilation des ressources externes

Les ressources de l'exercice se décomposent de la manière suivante :

17

	ARS		CD		CS	
GD	Enfance	VP	VO	HVO	Tutelles	TOTAL
15 075 751,47	12 140 988,80	5 593 216,61	7 556 259,00	222 941,28	1 145 197,42	41 734 354,58
36,12%	29,09%	13,40%	18,11%	0,53%	2,74%	100,00%



ARS GD ARS Enfance ARS VP CD VO CD HVO CS Tutelles

4.3 Détail des éléments exceptionnels

CHARGES EXCEPTIONNELLES		PRODUITS EXCEPTIONNELS	
Sur opérations de gestion	244 633	Sur opérations de gestion	536 482
Sur opérations en capital	33 070	Sur opérations en capital	165 800
		Produits cessions actifs	54624
		Reprises de subventions	111175
Dotation provision réglementée	130 848	Reprise provision réglementée	458 991
Dont neutralisation Plus values	30848	Dont neutralisation Moins values	17305
Autres charges exceptionnelles	502 870	Autres produits exceptionnels	715 140
Total	911 421	Total	1 876 413
INCIDENCE NETTE	-964 992		

5 Autres informations

5.2 Mention des 3 plus fortes rémunérations des cadres dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006 relative au volontariat associatif et à l'engagement éducatif, le montant des rémunérations et avantages en nature versés aux trois plus hauts cadres dirigeants salariés s'est élevé à 248.632 € en 2018

Aucune rémunération n'est versée aux dirigeants bénévoles

5.3 Ventilation de l'effectif au 31/12/2018

	Nombre	ETP
CDI	714	672,17
Educ Nat°	8	5,42
CDD	97	95,37
Contrats Aidés	1	1
TOTAL	820	773,96

5.4 Honoraires du Commissaire aux comptes

Les honoraires du Commissaire aux Comptes ont été enregistrés en charge sur l'année 2018 pour une somme de 114.366€ TTC.

5.5 Contributions volontaires en nature

L'Association mettra une procédure en place afin de valoriser les contributions volontaires

5.6 Engagements hors bilan

5.6.1 Caution, avals...

Engagement par signatures données par la BP, cautions diverses : 1 601 139 €

Location longue durée Natixis lease : 108 099 €

Engagements par signature, caution personnelle et solidaire de la BP, garant : Ville de Cergy : 2 500 000 €

5.6.2 Engagements pris en matière de pensions, retraites et engagements assimilés

L'association a comptabilisé dans ses comptes des engagements de retraite en fonds dédiés pour les salariés susceptibles de partir à la retraite jusqu'au 31/12/2020.

Ces fonds dédiés évalués au 31 décembre 2018 s'établissent à 773.003 €

5.6.3 Comptes personnels de formation (CPF)

Depuis la mise en place du compte personnel de formation (CPF) auprès de la Caisse des dépôts et consignation, aucune procédure n'a été mise en place afin de connaître le montant total des droits inscrits sur le compte CPF de nos salariés.